

8 : dossier



Rond point des Ormes.

Phyt'eaux cités :



un programme pour supprimer l'emploi urbain des produits phytosanitaires* sur les bassins de la Seine et de l'Orge-Yvette

Un programme en deux phases : 2007-2011 et 2012-2016

La commune s'est engagée dans ce programme dès 2008 et est entrée dans la phase Phyt'eaux 2 en 2012.

Quels sont les engagements Phyt'eaux cités 2

1. Réduire l'usage des produits phytosanitaires pour atteindre l'objectif du «zéro phyto» et maintenir son effort dans la durée.

Depuis 5 ans, la commune, mobilisée par le SIVOA a totalement abandonné l'usage des produits phytosanitaires pour le traitement des voiries et des espaces verts, sauf pour l'entretien du cimetière.

2. Fournir tous les moyens en personnel et matériels pour la réalisation de l'audit, de la formation et du plan de gestion des espaces communaux.

Le personnel a reçu une formation aux techniques

alternatives. Sur le terrain, les services techniques s'engagent fortement à la mise en place du plan de gestion différenciée des espaces.

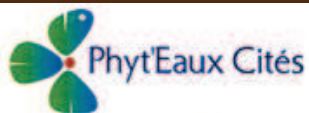
Cette gestion permet d'entretenir les espaces verts en évitant ainsi de polluer sols et eau.

3. Sensibiliser les habitants, le personnel de la collectivité et les prestataires à réduire ou supprimer l'usage des produits phytosanitaires et à l'intérêt de la végétation spontanée.

Le changement des pratiques pour le personnel de la collectivité s'inscrit dans une démarche de développement durable qui passe par :

- La formation du personnel
- Une veille permanente des méthodes alternatives de désherbage
- La communication et l'explication des choix.

*Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides.



Rue de Verville.



Rue de Verville.



Rue de Verville.



Rue de Verville.



Rue des Acacias.

Une progression par étapes

La gestion différenciée a été progressivement adoptée sur la commune. La période expérimentale est terminée. Différentes techniques d'entretien (désherbage thermique, à la vapeur, à la brosse mécanique) ont été essayées. Certaines ont été retenues comme le passage de la brosse mécanique, d'autres abandonnées comme le désherbage thermique.

Un inventaire des espaces verts et une planification de leur entretien

Le patrimoine végétal de la commune a été recensé : parcs, jardins, massifs, cimetière. Chacun de ces espaces est décrit avec son utilisation et le niveau d'entretien correspondant.

À Bruyères, nous avons travaillé par secteurs :

Un programme hebdomadaire a été mis en place pour le centre du village et les hameaux de Verville et Arpenty : tonte des espaces verts, des trottoirs non bitumés (l'enracinement de certains trottoirs permet une rétention des eaux par temps d'orage et évite le ruissellement limitant ainsi les inondations), nettoyage des parterres, passage de la brosse mécanique sur la voirie et les trottoirs bitumés.

Le fauchage des herbes hautes dans les aires naturelles sera effectué une à deux fois par an. Un fauchage tardif et peu fréquent favorise la diversité faunistique et floristique.

Le cimetière est le seul endroit où l'utilisation du désherbant est autorisée.

Les entrées de ville, les parcs et la ZAC de la Fontaine Bouillant, les espaces verts du stade sont entretenus par une société extérieure (dix passages par saison de tonte, environ une fois toutes les trois semaines).

Le développement du paillage dans les parterres se met en place pour réduire l'irrigation et limiter les herbes folles.

La communication aux bruyérois

Les réactions initiales des habitants étaient attendues. «Que font les employés municipaux ?» est la question souvent posée. La nature, surtout par temps de pluie, ne laisse pas de place au relâchement des équipes qui n'ont pas que le désherbage à effectuer.

Les élus vont mettre en place une communication permanente pour expliquer que l'impression de laisser-aller est fautive. Actuellement l'implication des services techniques dans ce projet est maximale. L'abandon des produits phytosanitaires bénéficiera à la santé de tous les bruyérois.

Un travail pédagogique sera entrepris concernant le développement durable des espaces verts. Le changement de mentalité profond de vos élus quant à la représentation de l'espace public sera à partager avec les habitants.

Le programme Phyt'eaux cités, quel impact financier pour la collectivité ?

La gestion différenciée permet de réaliser des économies en espaçant les fréquences de tonte et en supprimant les achats de produits phytosanitaires. Mais elle



Rue des Acacias.

nécessite deux à trois fois plus de temps de travail pour le personnel et un investissement matériel dans les techniques alternatives.

Nous n'avons pas pour autant recruté mais deux décisions importantes ont été prises :

- Réfection de trottoirs en bitume (200 000 € prévus au budget voté en mars 2013) qui permet de réduire certains espaces difficiles à entretenir de part leur accessibilité et leur particularité.
- Sous-traitance d'une tonte espacée de mars à octobre sur les grands espaces (entrées de village, parcs et ZAC de la fontaine bouillant)



Parc Collet.



Rue de Soucy.

Le saviez-vous ?

La gestion différenciée n'est plus remise en cause, elle devient même incontournable pour les collectivités. Certaines subventions régionales de projets sont liées directement à sa mise en œuvre.